



## Information et ou autorisation des tiers / voisins

Par **VALERY12**, le **03/01/2018** à **10:12**

Bonjour, je viens d'être informée par une entreprise que mon voisin a obtenu (en septembre) une autorisation pour agrandir sa maison mitoyenne à la mienne, ce qui sous entend la construction d'un mur plein au dessus de son garage pour un premier 1<sup>e</sup> étage ce qui va altérer la vue actuelle et l'ensoleillement dans cette pièce (ma chambre) du 1<sup>er</sup> étage. J'aurais comme vue sur la droite à 3 metres à peine ce mur ! Je n'ai pas été avertie ni par le voisin ni par l'affichage car l'entrée de sa maison est dans une impasse; quels sont ls éventuels recours dont je dispose, je vais aller à la mairie voir les plans, mais je crains que je ne puisse rien faire du tout,  
je vous remercie de votre réponse, valery12

Par **VALERY12**, le **03/01/2018** à **14:34**

droit de regard du voisin sur autorisation /urbanisme

Par **morobar**, le **04/01/2018** à **10:15**

Bjr,  
Le permis est accordé selon les règles d'urbanisme et sans rapport avec les droits des tiers. Vous disposerez de 2 mois pour contester (recours gracieux) le permis auprès de l'autorité qui a délivré l'autorisation, surement la commune.

Au passage il ne s'agit pas d'une maison mitoyenne, mais contiguë, sauf si le mur de pignon est commun en copropriété.